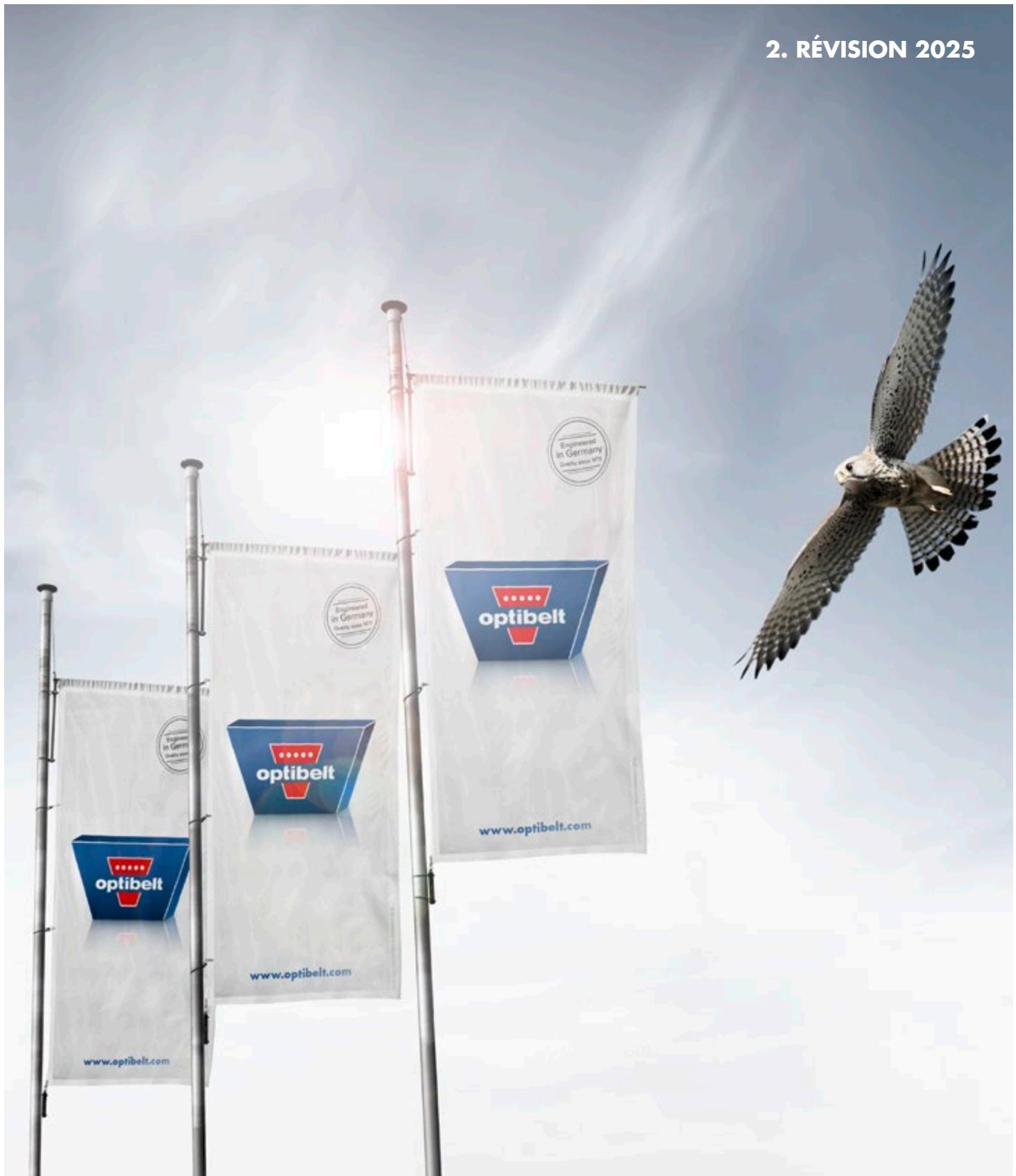




GROUPE ARNTZ OPTIBELT

POLITIQUE D'ENTREPRISE

2. RÉVISION 2025



SOMMAIRE

POLITIQUE D'ENTREPRISE	3
POLITIQUE QUALITÉ	4
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DE L'ÉNERGIE	6
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ	10
POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ	12
POLITIQUE DE SANTÉ	14
POLITIQUE ANTICORRUPTION	16
SÉCURITÉ DE L'INFORMATION	18
PROTECTION DES DONNÉES / LOI SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE	20
CHARTE DE LEADERSHIP ET COOPÉRATION	22

Cette politique d'entreprise concerne toutes les sociétés affiliées et tous les sites du groupe Arntz Optibelt.

Höxter, en janvier 2025


Regina Arning


Konrad Ummen

Geschäftsführung der Arntz Optibelt Gruppe



POLITIQUE D'ENTREPRISE

En tant que groupe Arntz Optibelt, dénommé ci-après Optibelt, nous faisons partie des fabricants leaders à l'échelle internationale en courroies de transmission haute performance et nous développons des solutions en transmission exigeantes utilisées dans la construction mécanique, la branche automobile, le secteur agricole, l'électroménager, la logistique et l'industrie du vélo.

Nos produits sont utilisés partout où la longévité, une qualité élevée et des compétences techniques sont requises. Nous nous orientons en permanence vers l'avenir et nous intégrons les aspects de la durabilité dans les décisions de l'entreprise.

Optibelt se reconnaît une responsabilité écologique et sociale et s'engage à minimiser les nuisances pour l'homme, l'environnement et le climat lors de la fabrication, du transport et de la distribution des produits.

POLITIQUE QUALITÉ

Tous les collaborateurs d'Optibelt ont conscience que l'existence et le développement de l'entreprise ne sont assurés que si nos clients sont satisfaits et continuent à nous passer leurs commandes. Nous aurons des clients satisfaits si nous leur fournissons à tout moment des produits

- dans la qualité convenue
- au bon moment
- au bon endroit
- avec la quantité exacte
- à des prix compétitifs
- avec des prestations de qualité
- dans le cadre d'une relation commerciale sur le long terme

Lors de la détermination des exigences selon les normes reconnues ISO 9001 et IATF 16949 dans leur version actuelle, nous mettons à tout moment à disposition de nos clients mais également de nos fournisseurs nos connaissances et notre savoir-faire.

La qualité de nos produits et performances dépend de notre aptitude à travailler sans la moindre erreur dans tous les domaines. Notre principe premier est d'éviter les erreurs plutôt que de les corriger ou de trier les produits défectueux. Les collaborateurs jouent un rôle décisif dans le succès de l'entreprise. Optibelt dispose de collaborateurs motivés, qualifiés et soucieux de la qualité, qui travaillent ensemble en toute confiance.

Toutes les activités d'assurance qualité sont conformes aux normes mentionnées ci-dessus ainsi qu'aux exigences supplémentaires spécifiques des clients. Elles constituent la base de notre travail quotidien. Notre politique qualité s'exprime dans la documentation de gestion de la qualité en vigueur, en termes généraux et concrets. Celle-ci concerne tous les secteurs de l'entreprise sans restriction et engage l'ensemble des collaborateurs.

Notre politique qualité contribue à

- promouvoir la sensibilisation à la qualité de tous les collaborateurs,
- maintenir et développer un système de gestion de la qualité qui s'appuie sur des méthodes et des techniques modernes, uniformes et coordonnées tout en respectant les directives en matière de sécurité et de protection de l'environnement,
- optimiser les coûts liés à la qualité et éviter le gaspillage,
- introduire et développer la surveillance des processus dans nos usines et auprès de nos fournisseurs,
- garantir la satisfaction de nos clients.

Nous vérifions régulièrement la situation en matière de qualité et l'amélioration constante de l'efficacité du système de gestion de qualité.

Quality Check

- A row of six empty square boxes for writing names.

Signature



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DE L'ÉNERGIE

La gestion durable fait partie intégrante de nos négociations – le succès économique est la base sur laquelle nous accomplissons des progrès écologiques et sociaux.

Bien évidemment, nous nous engageons à respecter l'ensemble des prescriptions légales ainsi que les réglementations internes relatives à la protection environnementale qui vont au-delà de la législation.

Nous nous engageons à développer des produits respectueux de l'environnement et des ressources. Nous mettons en œuvre des mesures afin de contribuer à la protection de l'environnement et du climat. Nous veillons à utiliser les ressources naturelles avec discernement. De plus, nous nous assurons avec rigueur de retracer l'origine des matières premières employées dans nos produits.

Nous nous engageons également à ne pas fournir intentionnellement des produits contenant des matières premières qui contribuent à des violations des droits humains, à la corruption, à des infractions éthiques ou qui ont un impact négatif sur l'environnement.

DÉCARBONATION

La décarbonation, consistant à réduire les émissions de dioxyde de carbone ou à y renoncer, notamment par l'abandon des énergies fossiles et le passage à des sources d'énergies renouvelables dans l'ensemble de la chaîne de valeur, est une stratégie permettant de limiter le changement climatique et les gaz à effet de serre qui en découlent et d'atteindre une économie à faible émissions de CO₂ ou totalement exempte de CO₂. En ce sens, nous nous engageons à respecter l'accord de Paris sur le climat, qui inscrit l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050. Le but est d'atteindre à long terme la neutralité carbone.

À toutes les étapes de la production, nous veillons à réduire davantage la consommation énergétique de l'entreprise et à améliorer l'efficacité énergétique afin de préserver le climat et les ressources précieuses. Dans le même temps, nous veillons, lors de la production et de la livraison, à réduire continuellement les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie du produit et nous exigeons le même engagement pour notre chaîne d'approvisionnement.

RECYCLAGE

Dans une optique de réduction des déchets et de la consommation d'eau, nous sommes fidèles à la devise: « **reduce-reuse-recycle** » (**réduire, réutiliser, recycler**). Dans la mesure du possible, nous réutilisons et recyclons les matériaux et les ressources. Les déchets que nous ne pouvons ni éviter ni recycler sont éliminés de manière appropriée.

Lors de l'utilisation de l'eau, nous veillons de plus en plus à utiliser des systèmes circulaires pour optimiser le taux de recyclage. Cette approche permet de préserver l'environnement tout en réduisant durablement la consommation précieuse d'eau potable. Nous accordons une attention particulière à la protection de l'eau contre la pollution afin de préserver durablement sa qualité. La qualité de l'eau que nous utilisons et déversons est mesurée ainsi que régulièrement analysée afin de garantir une gestion durable de l'eau.

AMÉLIORATION CONTINUE

Grâce à nos systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie, nous veillons à ce que nos produits, nos processus et nos sites ainsi que les systèmes de gestion eux-mêmes fassent l'objet d'une amélioration continue. Les aspects déterminants en matière d'environnement et d'énergie, y compris l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, sont assortis d'objectifs et font l'objet d'un suivi par le biais d'un programme environnemental et énergétique afin d'améliorer continuellement nos prestations.







À cette fin, nous prenons en compte la totalité du cycle de vie de nos produits et nous nous engageons à réduire au maximum les répercussions sur les personnes et l'environnement en ce qui concerne le développement, la fabrication, lentreposage, le transport, la commercialisation et l'utilisation de nos produits.

Nous nous engageons à continuellement améliorer notre performance environnementale et énergétique aussi bien en termes d'impacts environnementaux que de performance de notre système de gestion de l'environnement et de l'énergie.

INFORMER ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

Nous favorisons la sensibilisation de nos collaborateurs à l'environnement et à l'énergie par le biais d'une communication régulière. Nous mettons à disposition des ressources suffisantes afin d'atteindre nos objectifs.

Nous souhaitons ancrer solidement la protection de l'environnement et la sensibilisation à la question énergétique dans les actions de tous nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus qu'une bonne protection de l'environnement nécessite tout particulièrement un contrôle et un développement continu. Tous nos collaborateurs sont activement encouragés à participer à ce processus.

AUTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Notre environnement nous tient à cœur. C'est pourquoi, lors de nos planifications et nos processus, nous veillons toujours au bien-être animal, à la biodiversité, à la qualité du sol et à l'exploitation du sol et nous sommes contre la déforestation. Cela implique également une gestion responsable des produits chimiques.

Nous reconnaissons l'importance des écosystèmes intacts et de la préservation de la biodiversité pour l'équilibre naturel et la durabilité à long terme. Cela inclut également la protection de la biodiversité et l'utilisation durable des terres. C'est pourquoi, nous nous engageons à structurer nos pratiques et nos chaînes d'approvisionnement de manière à préserver la diversité naturelle et la santé des écosystèmes. De plus, nous adoptons une approche responsable dans l'utilisation des produits chimiques agricoles et privilégions des pratiques respectueuses de l'environnement afin de réduire leur impact négatif sur la biodiversité. Grâce à ces mesures, nous contribuons à la préservation de la biodiversité et à la promotion d'un environnement sain et durable.

Nous veillons également à réduire les émissions de polluants atmosphériques. Grâce à l'utilisation durable de systèmes de filtration modernes ou d'additifs chimiques, nous nous engageons à améliorer la qualité de l'air tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous respectons rigoureusement les réglementations en matière de protection contre les émissions et nous nous efforçons de limiter au maximum nos émissions sonores et lumineuses.

UTILISATION DES PRODUITS & SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS

Nous sommes responsables de l'impact environnemental et de la durabilité de nos produits et services. Nous misons sur des technologies respectueuses de l'environnement, avancées et efficaces, que nous intégrons tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès la phase de développement et de production, nous veillons à une gestion responsable des ressources naturelles, à une réduction continue de l'impact environnemental et au respect des lois et réglementations en matière de protection de l'environnement. Nous respectons également les principes de l'économie circulaire et veillons à la recyclabilité de nos produits en fin de vie.

Grâce à notre gestion des produits chimiques et à la déclaration sur l'obligation d'information relative aux articles conformément à l'article 33 du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), nous pouvons garantir que nos produits ne présentent aucun risque pour les consommateurs.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ

Au sein du groupe Arntz Optibelt, nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif dans lequel chaque personne est respectée, estimée et encouragée, indépendamment de son origine, son identité de genre, son appartenance ethnique, sa religion, son orientation sexuelle, son âge, ses aptitudes ou toute autre caractéristique. Cette politique définit notre engagement à promouvoir la diversité et l'inclusion dans toutes les activités de notre entreprise.

Nous reconnaissions l'importance de la diversité comme source d'innovation, de créativité et de perspectives diverses. Nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif dans lequel nous promouvons l'écoute et l'égalité des chances. Cela fait partie de la liberté d'expression.

Nous nous engageons à recruter une main-d'œuvre diversifiée qui reflète la diversité de notre communauté mondiale. Nous veillons à ce que nos processus de recrutement soient équitables, non discriminatoires et inclusifs. Nous encourageons l'évolution professionnelle et le potentiel de développement de tous les salariés, sans tenir compte de leur origine, leur identité de genre, leur appartenance ethnique, leur religion, leur orientation sexuelle, leur âge ou toute autre caractéristique.

Nous aspirons à un environnement de travail exempt de toute discrimination, tout harcèlement et tout préjugé. Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire, qu'il soit exprimé de manière claire ou insidieuse. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur a le droit de se sentir en sécurité, respecté(e) et valorisé(e).

Nous proposons en permanence des formations et des programmes permettant de sensibiliser nos salariés à la diversité et à l'inclusion. Nos formations doivent contribuer à lutter contre les préjugés, à aller au-delà des stéréotypes et à promouvoir une culture de la sensibilité et du respect mutuel.

Au sein du groupe Arntz Optibelt, les dirigeants doivent promouvoir une culture inclusive et donner l'exemple en matière de diversité et d'inclusion. Nous souhaitons que tous nos salariés contribuent à la promotion de ces valeurs, que ce soit par leur participation active, leur collaboration ou le signalement de problèmes.

Nous apprécions les remarques de nos salariés, clients et partenaires concernant nos efforts en matière de diversité et d'inclusion. Nous procéderons continuellement à un examen et à une amélioration de nos directives, programmes et pratiques afin de nous assurer qu'ils répondent aux normes les plus élevées.

Nous sommes convaincus qu'un environnement de travail diversifié et inclusif ne renforce pas seulement nos salariés mais qu'il contribue également au succès de nos entreprises et qu'il est donc dans l'intérêt de tous les salariés.





POLITIQUE EN MATIÈRE DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ

Il est essentiel d'avoir une politique étendue et novatrice en matière de travail et de sécurité pour une entreprise aux actions durables et responsables. La santé et la sécurité de nos salariés représentent un bien précieux que nous souhaitons protéger et préserver.

C'est pourquoi, nous nous engageons à respecter toutes les dispositions légales en matière de sécurité au travail ainsi que les dispositions internes à l'entreprise allant au-delà de la législation, à mettre à disposition suffisamment de ressources et à garantir une mise en pratique rigoureuse sur le lieu de travail. Au premier rang figurent la prévention des accidents ainsi que la préparation aux situations d'urgence par la mise à disposition des équipements de protection nécessaires ainsi que la sensibilisation à ce sujet. Cela comprend également l'étude des incidents préalables et les mesures d'amélioration qui en découlent. Ceci est encadré par la gestion des perturbations et des accidents. Nous veillons également à la protection anti-incendie sur l'ensemble de nos sites.

Outre un équipement de protection individuelle (EPI) standard, nous proposons à nos salariés un équipement de protection personnalisé, comprenant par exemple des lunettes de protection avec correction et des otoplastiques.

En ce qui concerne les activités en position assise, l'ergonomie de l'espace de travail joue un rôle crucial. Là aussi, nous proposons à nos salariés un équipement approprié.

Nous veillons toujours à la sécurité des installations et des machines de sorte que nos employés travaillent sur des machines faisant l'objet d'un contrôle et d'un entretien réguliers. Si certains salariés doivent manipuler des substances chimiques et/ou biologiques, ces derniers sont formés en conséquence.

Nous ne tolérons aucun traitement inhumain, aucun harcèlement ou abus sexuel, aucun châtiment corporel, aucune contrainte psychologique ou physique ni aucune violence verbale à l'encontre de nos salariés et nous les protégeons de toutes les façons possibles. Nous excluons toute réduction de salaire pour faute disciplinaire. Les réductions des indemnités/bonus/primes etc. ne sont autorisées que dans des cas définis au préalable et dans une mesure définie au préalable avec les salariés concernés (par ex. si les objectifs ne sont pas atteints, en cas d'erreurs de travail, etc.).

Nous exigeons également une sécurité maximale de la part de nos prestataires et de nos fournisseurs. Dans les zones susceptibles de présenter des dangers ou des risques, les visiteurs sont informés du comportement à suivre et des réglementations à respecter avant d'y accéder.

POLITIQUE DE SANTÉ

Seuls des collaborateurs performants et en bonne santé contribuent à la création de valeur ajoutée, participant ainsi à la réussite d'une entreprise. C'est pourquoi, et en raison des principes évoqués ci-dessus qui animent notre action, la préservation et la promotion de la santé de nos salariés représentent notre objectif premier.

Bien évidemment, nous nous engageons à respecter toutes les dispositions légales en matière de protection de la santé ainsi que les dispositions internes à l'entreprise allant au-delà de la législation. Nous proposons à cet effet diverses offres à intervalles réguliers, que ce soit dans le domaine de la santé et du fitness ou encore dans le domaine de la prévention.

Ainsi, l'utilisation d'équipements de protection individuelle et la sensibilisation des salariés à un comportement permettant d'éviter les dangers, profitable à la santé et respectueux de l'environnement contribuent de manière significative à la prévention des accidents et donc à la préservation de la santé.

Nous accordons une importance particulière à la protection des mineurs. Ainsi, les collaborateurs mineurs ne doivent pas être employés à des tâches ou dans des environnements de travail pouvant nuire à leur santé.

L'accès à l'eau et aux installations sanitaires est une évidence pour nous et est à tout moment disponible pour tous les salariés.





POLITIQUE ANTICORRUPTION

Nos activités reposent sur les principes d'une politique d'entreprise juste, honnête et transparente liée au respect des lois et des principes éthiques dans les pays avec lesquels nous exerçons des activités.

La direction tout comme l'ensemble des collaborateurs se désolidarisent expressément d'accepter, d'exiger ou de recevoir des avantages injustifiés ou illicites qui pourraient avoir une influence sur les décisions commerciales. Aucun(e) employé(e) n'est autorisé(e) à offrir, procurer ou solliciter des avantages illicites de la part de partenaires commerciaux ou de leurs collaborateurs ou d'autres tiers dans le cadre d'activités commerciales de quelque nature que ce soit, ni à accepter ou tenter d'accepter une telle offre. Tous les salariés s'engagent à respecter les dispositions internes de la directive relative à la prévention de la corruption.

Il est demandé à l'ensemble des salariés d'éviter toutes les situations dans lesquelles les intérêts personnels entrent en conflit avec ceux de l'entreprise. Il existe un tel conflit lorsque les actions ou les décisions pourraient à la fois concerner l'exercice de l'activité pour l'entreprise (domaine de l'entreprise) et les intérêts personnels (domaine privé) et que l'on ne peut pas exclure que l'action ou la décision ait pu influencer l'un des deux domaines ; cela vaut également en cas d'omission lors d'une obligation de faire. Pour éviter de telles situations, tous les salariés sont régulièrement formés et sensibilisés à cet effet.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Dans le cadre de la numérisation mondiale, la sécurité de l'information joue un rôle essentiel afin de garantir l'intégrité dans le traitement des données et des informations. Dans le monde numérique actuel, les informations sont exposées à des menaces variées et complexes. Les risques proviennent de diverses causes, notamment des cybercriminels, des défaillances techniques ou des réglementations floues concernant les méthodes de travail. La sécurité de l'information contribue de manière essentielle à une collaboration fondée sur la confiance, garantissant ainsi la pérennité et le succès de l'entreprise. En effet, chaque entreprise vit de ses données et du savoir de ses collaborateurs.

C'est pourquoi, une approche fondamentale consiste à identifier les risques, à les minimiser et, idéalement, à les éliminer autant que possible. Optibelt a mis en place un système de management de la sécurité de l'information et le perfectionne en continu pour protéger au mieux nos données ainsi que celle de nos clients et partenaires.

Le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) repose sur les exigences de la norme ISO 27001:2022. Il permet de superviser et de contrôler la sécurité de l'information d'Optibelt. La direction a nommé à cet effet un responsable dédié à la sécurité de l'information.

Afin que le SMSI réponde aux exigences d'Optibelt, trois objectifs clés en matière de sécurité de l'information ont été définis :

CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité garantit que seules les personnes et applications autorisées ont accès aux informations et aux technologies concernées dans le cadre de l'exécution de leurs missions. Ainsi, les informations non publiques sont également protégées contre tout accès non autorisé grâce à une gestion adéquate des autorisations.

INTÉGRITÉ

Les informations sont générées, traitées et stockées exclusivement selon des procédures prédéfinies, garantissant ainsi leur exactitude, leur exhaustivité et leur traçabilité.

DISPONIBILITÉ

Sur la base des autorisations accordées, les informations et technologies de l'information sont mises à disposition en temps voulu et dans l'étendue nécessaire afin qu'elles puissent être consultées et utilisées.

Ces trois objectifs permettent d'évaluer la criticité de chaque information, qu'elle soit numérique ou analogique, afin de garantir la capacité opérationnelle d'Optibelt. Des mesures appropriées de nature technique, organisationnelle et procédurale sont mises en place afin de garantir cette capacité opérationnelle à tout moment.

Tous les salariés sont conscients de l'importance et de la nécessité de respecter les directives en matière de sécurité de l'information dans le cadre de leurs tâches quotidiennes. C'est pourquoi, il est du devoir et de la responsabilité de chaque salarié de protéger de manière appropriée les informations reçues ou créées dans le cadre de son activité, en conformité avec les directives du SMSI, et de signaler tout abus ou violation. Les éventuelles vulnérabilités doivent être signalées sans délai et les propositions d'amélioration sont immédiatement prises en compte et intégrées dans le processus d'amélioration continue. Tous les salariés sont sensibilisés et formés à cet effet en continu.







PROTECTION DES DONNÉES

Chez Optibelt, nous pensons qu'il est de notre devoir de répondre aux différentes exigences légales internationales liées à la collecte et au traitement des données à caractère personnel. Notre priorité absolue est de garantir une norme uniforme et universelle relative au traitement des données personnelles. À nos yeux, il est indispensable de respecter les droits individuels et la vie privée de chacun pour obtenir des relations commerciales reposant sur la confiance.

Au sein de notre groupe d'entreprises, nous avons établi des conditions strictes pour le traitement des données personnelles des clients, des personnes intéressées, des partenaires commerciaux et des collaborateurs. Notre règle de conduite en matière de traitement des données personnelles se base notamment sur les exigences de la directive européenne sur la protection des données (RGPD) et garantit le respect des principes des lois nationales et internationales relatives à la protection des données, en vigueur dans le monde entier. Ainsi, nous mettons en place dans notre entreprise une norme sur la protection et la sécurité des données valable dans le monde entier et nous réglementons l'échange de données entre les sociétés du groupe ainsi qu'avec nos partenaires commerciaux et nos prestataires de service.

Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données chez Optibelt ainsi que sur l'exercice de vos droits en tant que personne concernée à l'adresse suivante <https://www.optibelt.com/fr/declaration-de-confidentialite/>.

LOI SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

Nous prenons très au sérieux les systèmes de signalement anonymes. Vous pouvez consulter notre brochure actuelle sur le fonctionnement des messages d'alerte sur notre site internet sous <https://www.optibelt.com/fileadmin/pdf/unternehmen/Optibelt-Whistleblowing-fr.pdf>.



ACCÉDEZ ICI
À LA BROCHURE !

Vous pouvez également accéder au système de signalement à l'adresse <https://www.bkms-system.com/bkwebanon/report/clientInfo?cin=Vw9nYr&c=1&language=fr> et depuis notre site Internet.



ACCÉDEZ ICI AU
SYSTÈME DE SIGNALLEMENT !





CHARTE DE LEADERSHIP ET COOPÉRATION

LE NOUS L'EMPORTE (RELATIONS RESPECTUEUSES, ESTIME)

Grâce à des relations respectueuses et loyales, nous créons un environnement de travail dans lequel chacun(e) se sent apprécié(e) et soutenu(e) et dans lequel nous agissons ensemble telle une équipe.

NOUS RESTONS CURIEUX (DÉCISIONS PRISES EN COMMUN ET CULTURE DU SAVOIR)

Le fait de vouloir apprendre tout au long de notre vie, poussé par la curiosité, l'expérience et la réflexion, nous permet de nous améliorer sans cesse et de nous développer sur le plan personnel.

Nous nous fixons des objectifs, nous remettons régulièrement notre travail en question et nous tirons ensemble des leçons à partir des différents succès et défis.

LA DIVERSITÉ CRÉE DES LIENS (ÉGALITÉ DES CHANCES, INCLUSION, DIVERSITÉ)

Nous attachons de l'importance aux différences de chacun(e) et nous reconnaissions ce que chaque membre apporte à une équipe. Nous considérons les différentes origines, perspectives et compétences comme une plus-value pour notre équipe et notre entreprise. Nous vivons l'égalité des chances et encourageons la diversité et l'inclusion.

NOUS COMMUNIQUONS D'ÉGAL À ÉGAL (COMMUNICATION, TRANSPARENCE ET RECONNAISSANCE)

Des relations respectueuses, une communication ouverte, une confiance mutuelle et un ton cordial forment la base de nos interactions. Nous écoutons, nous sommes disposés à reconnaître les performances des autres et nous faisons des remarques constructives.

NOUS FAÇONNONS L'AVENIR DE MANIÈRE DURABLE (DURABILITÉ ET SANTÉ DANS LA GESTION ET LA COLLABORATION)

En tant qu'entreprise, nous assumons notre responsabilité envers la société et l'environnement sur tous nos sites et tout au long de la chaîne logistique. Nous nous engageons en faveur d'un développement durable sur le plan économique, social et écologique. Nous créons et maintenons notamment un environnement de travail qui permet d'éviter les accidents et qui soutient la santé physique et mentale.

AVENIR ET INNOVATION, TELS SONT NOS MOTS D'ORDRE (UTILISATION DE MÉTHODES DE TRAVAIL MODERNES ET AGILITÉ)

Nous encourageons de manière ciblée l'utilisation de méthodes de travail modernes, et notamment agiles, et nous les utilisons afin d'optimiser en permanence nos processus.

DIRIGER SIGNIFIE ENCOURAGER (DÉLÉGUER LES RESPONSABILITÉS, DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS)

Nous nous soutenons, nous nous motivons et nous nous aidons mutuellement dans le but d'identifier de nouvelles possibilités et solutions, de les mettre en pratique et de poursuivre notre développement. Pour ce faire, nous déléguons les responsabilités, nous favorisons l'initiative personnelle et encourageons le potentiel des collaborateurs.

Optibelt GmbH

Corveyer Allee 15
37671 Höxter
GERMANY

T +49 5271 621
F +49 5271 976200
E info@optibelt.com

